Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_044-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-neuf heures (**8 avril 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 2 avril 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, DUFOUR Gwénaëlle, CHAMINAND Frédéric, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, CORRE Marion, GLEVAREC Frédéric, THELLIEZ Nicole, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : TOULANCOAT Anthony, FERELLEC Christophe.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs :
TOULANCOAT Anthony donne pouvoir à RIOU Yvon,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan.

Secrétaire de séance : RIOU Yvon

N° 2026-04-044 : Désignation des représentants communaux au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – Commission Locale de l'Eau (CLE)

Rapporteur : BRABAN Tugdual

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 212-3 et suivants relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2005 portant création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin versant de l'Aulne, modifié par arrêté préfectoral du 12 novembre 2025
Vu les statuts de la CLE, notamment en ce qui concerne la représentation des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260408-2026_04_044-DE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les élus appelés à représenter la commune au sein de la CLE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme représentant titulaire de la commune à la CLE du SAGE : NOEL Bernard, Adjoint.

Les représentants ainsi désignés siégeront pour la durée du mandat municipal en cours, sauf en cas de démission, de perte de qualité d'élu ou de toute autre cause mettant fin à leur mandat.

Vote	
Pour	27
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
RIOU Yvon

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)